

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2022

Le vingt janvier deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Germainville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville sous la présidence de Jean-Marc TARDIVENT, Maire.

**Présents** : M. Jean-Marc TARDIVENT, Mme Anne-Sophie BERNEDE, M. Laurent DAUDIGNY, M. Fabien PERROT, M. Laurent GAUTRONNEAU, M. Philippe APPEL, Mme Angélique SEGUIN, Mme Céline PAUL, Mme Nathalie FRESNEL, Mme Marina PAPP

**Absente excusée** : Mme Sandrine ROUSSEAU

**A été nommé secrétaire** : M. Laurent DAUDIGNY

## 1. **Approbation du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

## 2. **Délibération pour admission créances en non-valeurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines créances ne peuvent pas être recouvrées malgré les poursuites et recherches effectuées par le trésorier ou en raison de rétablissement personnel par le Tribunal.

Ces créances doivent être annulées et admises en non-valeur ou en créances éteintes.

Les sommes ainsi annulées seront inscrites en dépenses de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADMET en non-valeurs les créances présentées par Monsieur le Trésorier pour un montant total de :

- liste n° : 4068660212 montant : 28,19 €

- liste n° : 4906901812 montant : 519,77 €

AUTORISE le Maire à émettre les mandats correspondant au compte 6541, ADMET en créances éteintes les créances présentées par Monsieur le Trésorier pour un montant total de :  
Budget Principal : 547,96 €

AUTORISE le Maire à émettre les mandats correspondant au compte 6541, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

## 3. **Demande de subventions DETR et FDI pour la rénovation de l'Arsenal**

Monsieur le Maire expose le projet de la rénovation intérieure de l'Arsenal.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 51 940,06 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et à la FDI (Fonds Départemental d'Insertion).

La répartition s'établit comme suit :

- Total HT : 40 275,22 € (travaux) + 3008 € (porte d'entrée) = 43 283,22 €
- Subvention DETR (20%) : 8 656,64 €
- Subvention FDI (30%) = 12 984,97 €
- Autofinancement : 21 641,61 €
- Total TTC : 48 330,26 € (travaux) + 3 609,80 € (porte d'entrée) = 51 940,06 €

#### **4. Demande de subventions DETR et FDI pour l'éclairage du village**

Monsieur le Maire expose le projet de mise en valeur de l'église par son éclairage ainsi que l'ajout de candélabres dans les rues du village.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 20 838,97 TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et à la FDI (Fonds Départemental d'Insertion).

La répartition s'établit comme suit :

- Total HT : 9 248,27 (église) + 8 117,54 (candélabres) = 17 365,81 €
- Subvention DETR (20%) : 3 473,16 €
- Subvention FDI (30%) : 5 209,74 €
- Autofinancement : 8 682,91 €
- Total TTC : 20 838,97 €

#### **5. Point sur l'urbanisme**

Les permis de construire suivants ont été accordés :

- PRD (Création d'une plateforme logistique ; surface de plancher créée de 78 653,20 m<sup>2</sup>)
- FAGIEM (Construction de cinq bâtiments de type industriels locatifs ; surface de plancher créée de 1 900,00 m<sup>2</sup>)

#### **6. Divers**

Le 4 février prochain aura lieu une réunion avec la commission espaces verts et environnement ainsi qu'une réunion avec le groupe de travail sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 21h30.